

LA SUBVENTION DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE MÉTROPOLITAINE DE MOLDAVIE – L'ÉGLISE SF. GHEORGHE DE SUCEAVA – PAR LES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES (SIÈCLE XIX)

Ion I. Solcanu
L'Université "Al. I. Cuza" – Iași

Rezumat: Subvenționarea vechii catedrale mitropolitane de la Suceava a vizat: finanțarea lucrărilor de construcție, conservare și restaurare, dotarea cu cărți și odore bisericești și, totodată, întreținerea personalului.

Referitor la primul aspect, inginerul vienez Țon Șmigalshi elaborează la 1847 un proiect de conservare a monumentului, ce prevedea: reacoperirea bisericii, văruierea și îndepărtarea decorațiunilor stricate, pardosirea, desăvârșirea zidului înconjurător bisericii, repararea acoperământului clopotniței etc. Demersurile s-au făcut de către egumenul așezământului monastic, arhimandritul Melchisedec Lemeni, iar apoi de către Darie Ternovschi, numit egumen la 1858. Între 1850 și 1860 subvenționarea vechii catedrale de la Suceava, biserica Sf. Gheorghe, fusese întreruptă. Până în 1869 egumenul Darie Ternovschi repară acoperământul bisericii, turnul, mobilează casele stăreției și procură veșminte noi pentru slujitorii bisericii. Dotarea cu cărți și odore bisericești s-a făcut în 1848. De la Iași sunt cumpărate și trimise Mineele pe 12 luni, două Ceasloave, trei Liturghii, un Apostol și un Triod, toate prețuite la suma de 28 de galbeni, 13 lei și 30 de parale.

Subvenționarea personalului deservit, dar și a altor cheltuieli necesare întreținerii curente a mănăstirii Sf. Gheorghe din Suceava se ridică la suma de 300 de galbeni anual. Plata acesteia a fost întreruptă după moartea arhimandritului Lemeni (1849), datorită diferendului dintre Mitropolia Moldovei și Sucevei și Episcopia Ortodoxă de la Cernăuți, reprezentată de Eugen Hacman, privind patronajul asupra vechii catedrale mitropolitane din Suceava. Subvenția a fost reluată în 1860, fiind prevăzută în bugetul Principatului Moldovei. A fost apoi sporită de la 300 de galbeni la 24.000 lei vechi pe an, iar în 1870 era asigurată de la buget suma de 6666 lei noi. În iulie 1869 Guvernul Principatelor Unite hotărăște suspendarea acesteia, dar revine asupra hotărârii la 10 februarie 1870.

Abstract: Subsidizing the old Metropolitan Cathedral in Suceava targets financing of the construction, conservation and restoration, books, equipment, maintenance personnel and church jewelry. Țon Șmigalshi, a Viennese engineer, developed a conservation project in 1847. It provided the coverage of the new church, to whitewash the walls and to remove the old decorations, as well as to flooring and completing the wall surrounding the church bell etc. The Archimandrite Lemeni Louis, the monastic settlement's hegumen, and later Darie Ternovschi have made steps in this reconstruction plan.

Between 1850 and 1860 subsidizing of the old cathedral church of St. George was discontinued. Until 1869, the hegumen Darie Ternovschi repaired the church tower, furnished superiors' houses and acquired new church clothes. The acquisition of books and church jewelry was in 1848. The necessary subsidies for maintaining the St. George Monastery in Suceava were approximately 300 ducats each year. The payment later was discontinued after

the death of the Archimandrite Lemeni (1849), because of the dispute between the Metropolitan Church of Moldavia and Suceava and the Orthodox Diocese of Chernivtsi, represented by Hacman on the patronage of the old Metropolitan Cathedral in Suceava. The grant was resumed in 1860 under the budget of the Principality of Moldavia. At that time, it was increased to 24.000 lei each year, and in 1870 was provided from the budget, the amount of 6.666 lei. In July 1869, the United Principalities' Government decided to suspend it, but the decision rests on February 10 1870.

Mots-clef: *Suceava (Roumanie), l'église Sf. Gheorghe, faubourg Cutu, le XIX-ème siècle, subvention, financement de construction, dotation, conservation, restauration, livres, entretien du personnel*

L'activité de subvention de la vieille cathédrale métropolitaine de Suceava peut être surprise, sur base de documents d'archive, sous trois aspects:

- Celui du financement de construction et de conservation et restauration;
- La dotation avec des livres et senteurs d'église
- L'entretien du personnel

La prise en charge de l'Eglise Métropolitaine de Moldavie et Suceava par le Gouvernement de la Moldavie pour le financement de ces trois catégories de dépenses découlait non seulement de son statut de patron de l'ancienne cathédrale métropolitaine de Suceava, en réalité le monastère Sf. Gheorghe – mais aussi de celui de propriétaire de grands domaines comme Bosanci, Lisaura et Cut, dont leurs revenus les encaissait et parce que sur le territoire de cette dernière se trouvait le monastère. “Après le déplacement du siège royal, et de la cathédrale à Iasi, en 1663 pendant le règne d'heureuse mémoire du régnant Alexandru Lapusneanu, on dit dans un mémorandum adressé à ministériel par l'archimandrite Darie Ternovschi, le prier du monastère Sf. Gheorghe de Suceava, le 26 novembre/8 décembre 1866, est restée seulement avec le nom d'ancienne cathédrale dirigée seulement par un proestos qui se nommait aussi le “dichiul” de la cathédrale métropolitaine, qui avait des domestiques gitans qui habitaient sur le domaine de la cathédrale métropolitaine sous le nom de “Cutul Mitropoliei” duquel côté se trouvait bâtie la sainte église”¹. L'idée est reprise dans un autre mémorandum, en allemand, appartenant au même prier, adressé “à l'honorable “Capitanii” du district ” à la date de 18/30 mai 1869, en précisant que “Cette église est située dans le fobourg de Suceava, nommé Cut, lequel... jusqu'en 1836 était inscrit comme propriété appartenant au Palais Métropolitain Iasi. Cette année, la Cathédrale Métropolitaine a échangé le domaine Bosancea avec toutes ses annexes auxquelles appartenait aussi le fobourg Cutu contre le lac artificiel de Galati du régnant de ce temps, le pince Mihai Sturza. A l'occasion de l'inscription de l'échange à C.C. Tabula du pays de Boucovine, le Palais Métropolitain Iasi ont réservé, au cinquième point, le patronage exclusif et le droit sur cette église située dans le fobourg Cut, ainsi sur le jardin qui se trouve autour de l'église et donc elle est obligée de subventionner cette église et de la soutenir, une dette que jusque aujourd'hui le Palais Métropolitain, de même le gouverne moldo-valaque, comme celui qui encaisse les revenus du Saint Palais Métropolitain, avec entière loyauté a accomplie”². Dans quelle mesure le Palais Métropolitain de Moldavie et de Suceava et les gouvernements moldaves et, puis, des Principautés Unies ont accompli leurs obligations, nous verrons dans la suite.

I. Concernant les travaux de construction et réparations à l'église et les annexes de la cathédrale Sf. Gheorghe de Suceava “une décision gouvernementale prise à la date de 17 janvier 1812”, invoquée par l'impérial ingénieur et architecte

Ton Smigalschi en juin 1847 et transmise au Gouverneur Moldave fixait leur taille et leurs prix. Selon le document étaient imposées:

- a) le recouvrement de l'église;
- b) son échaudage et le remplacement des décorations casées;
- c) le planchéage de l'église;
- d) l'achèvement du mur qui entoure l'église;
- e) l'élaboration du toit du clocher;
- f) la palissade autour du jardin;
- g) la fabrication et la mise en place des barreaux devant deux fenêtres, sans compter ceux que Mr. Popovici avait posés à Suceava, tous les deux barreaux au prix de 218 florins et 34 monnaies d'argent;
- h) le remplacement de la porte de l'église avec une nouvelle et l'amélioration de la ferraille, et ce qu'il manque à la vieille tour. Le prix de ces travaux s'élève à 1907 florins et 34 $\frac{3}{4}$ monnaie d'argent, en joignant pour l'éclaircissement le plan et le bilan rectifié par le Département de constructions à la date de 19 août 1823³.

Dans une requête appartenant à l'archimandrite Melchisedec Lemeni, le prier du monastère Sf. Gheorghe de Suceava, à la date de 27.XII.1847, adressée au Ministère des instructions Publiques, renouvelant les demandes antérieures concernant "le nécessaire de cet ancien Palais Métropolitain de Suceava auquel le Saint Palais Métropolitain de Moldavie est patron et possède aussi ses domaines", évoque que pour tout ça "y a longtemps ils sont sortis du Gouvernement du Pays, lequel par la chasteté d'ici ils sont allé au Saint Palais Métropolitain à Iasi dès 1825"⁴.

Une adresse du Comité Métropolitain et des monastères terrestres adressée à "l'archimandrite Melchisedec Lemeni, L'ancien Palais Métropolitain de Suceava" à la date de 5 novembre 1843 nous offre la liste réduite des travaux urgents que le prier Melchisedec Lemeni invoquait dans une requête à la date de 17 février 1843 joignant "le plan et le bilan faits par l'ingénieur de l'état pour la reconstruction des deux cellules à la place de celles qui se trouvaient devant et qui sont pourries et en danger d'incendie ainsi que le renouvellement du toit du Saint Palais Métropolitain (dans le document y a l'erreur "réparation", n. ns. I.S.) et a «clisarniței» pour achèvement desquels, après le bilan montré, on demande mille six cent sept florins, trente et deux monnaie"⁵.

Par la même note officielle le prier du monastère St. Gheorghe de Suceava était informé que "Sa Grandeur, L'empereur a bien voulu que l'argent vienne des revenus du Palais Métropolitain"⁶ fait résultant du Rapport avancé au Régnañt Theodor Balș⁷. On suppose que le Palais Métropolitain n'avait pas eu l'argent nécessaire à partir du moment, à la date de 13 juin 1844, le prier du monastère Sf. Gheorghe de Suceava, revienne avec une autre requête adressée au Département de Fortune du monastère en insistant de lui envoyer les "1607 florins et 33 monnaies pour les réparations nécessaires pour l'ancien cathédrale de la ville de Suceava"⁸.

La correspondance du prier Melchisedec avec le Département des fortunes des églises de Moldavie dans les années 1847 et 1848 a le droit de solliciter les fonds nécessaires pour les travaux de construction et réparations signalées dans "Circulara

guverniala” en 1812 par le “le plan et le bilan rectifié par le Département des constructions à la date de 19 août 1823”, transmis “au Palais Métropolitain à Iasi dès l’année 1825”, après, sous une forme structurée, à la date d 17 février 1843 et à nouveau, sous une forme développée, initial.

Le Département des fortunes des églises présente au Conseil, une note officielle à la date de 16 septembre 1848 en l’informant que “le régnaingénieur et architecte Țon Șmilgalchi chargé par le Département des constructions, voyant les réparations nécessaires ont formé et ont donné au proestos un bilan qui comprendrait ces réparations s’élevant à 1705 florins et 33 monnaies ou en lei moldaves 12,791 et 25 monnaies, en demandant à tout prix l’exécution des choses mentionnées dans le bilan et prie le Conseil de bien vouloir de lui donner la permission pour la suite à surveiller les dépenses”⁹.

Un concept d’adresse avec le numéro 1493, à la date de 28 octobre 1848, appartenant au Département des fortunes des monastères terrestres vers “le proestos du Saint Palais Métropolitain de Suceava” montrait que “concernant l’argent pour les réparations à cause de l’état dans lequel se trouve La Maison Centrale en ce moment ne peut accomplir la demande de sorte que la réparation nécessaire reste à faire l’année prochain”¹⁰. Recevant l’information du retardement des travaux de réparation, le prieur du monastère St. Gheorghe de Suceava écrit au Département des fortunes des monastères et des églises du Principauté Moldave à la date de 15 avril 1849 mentionnant que “par la prolongation du temps les dégât seront encore plus grands et plus en péril pour la construction et s’il ne sera pas réparé cette année alors il faudra un autre plan et bilan et les dépenses seront plus élevées” ...et, il continue “le soussigné supplie que les travaux de réparation commencent en mai prochain et si ce n’est pas possible je vous prie de bien vouloir renvoyer au soussigné le plan et le bilan pour que le demandeur puisse le renvoyer à son tour à la Direction, pour les travaux, comme il veut”¹¹.

L’archimandrite Melchisedec Lemeni n’a pas plus su voir les travaux des réparations à l’église, clocher et les annexes de la monastère commencer à cause du décès dans l’été e la même année 1849. La correspondance passée par les bureaux II et III du Département des fortunes des églises concerne “la fortune de l’archimandrite défunt Melchisedec Lemeni. L’ex prieur de l’église St. Ioan de Suceava”¹².

Un Rapport de la date de 18/30 Mai 1869 nous adressé “à l’honorable Régnaing du District”, à Cernauti, par le prieur de la monastère, Darie Ternovschi, nous apprend que “quand j’étais à la direction de cette église en 1859 j’ai trouvé l’église, le clocher comme les habitations dans le plus déplorable état, les maisons je les aie trouvées sans un seul meuble”¹³, ce qui signifiait que les sommes sollicitées et promises à l’archimandrite Melchisedec Lemeni en 1844 n’ont pas été envoyées.

La reprise de la subvention du monastère St. Gheorghe de Suceava a été faite en 1860, grâce à la décision prise par L’Assemblée Législative de Moldavie, fait évoqué par le même Darie Ternovschi dans un mémorandum de la date de 1/13 juin 1860, arrivé chez Mihail Kogalniceanu, qu’il annote. Dans le mémorandum on remercie pour la reprise de la subvention “de l’ancienne cathédrale de Suceava, ais vous avez proposé à tout prix la réparation de ce saint endroit qui représente

aujourd'hui un véritable monument historique de Moldavie et par ce fait vous avez prouvé au pays que vous êtes des vrais patriotes"¹⁴.

Les efforts de Darie Ternovschi pour l'exécution des réparations du monastère on les trouve évoquées dans le même Rapport de la date de 18/30 mai 1869, prouvant que "j'ai eu besoin avec la mise au courant de la direction, celle spirituelle ainsi que celle civile, pour m'adresser au Palais Métropolitain de Iasi comme propriétaire et le patron, et après a Gouvernement moldave comme celui qui perçoit les revenus des domaines métropolitaines et j'ai réussi que la subvention, qu'à partir du décès de l'ex proestos de l'église en 1849, avait arrêté d'être sponsorisée par le Palais Métropolitain, on a libéré a nouveau et on a effectuée en deux fois réparations au toit de l'église avec des échandelles, on a restauré le clochette qui était prêt à tomber, on l'a détruit et on l'a fait plus grand (la tour, n. ns. I.S.) qui était éclaté, on a échandé à nouveau le toit du clochette qui était pourri et éclaté, et quand il pleuvait, il pleuvait à l'intérieur, on a mobilisé les maisons, on a procuré de tout dont l'église avait besoin, et des nouveaux vêtements et tout ça pour la subvention du propriétaire, c'est-à-dire au Palais Métropolitain et au Gouverne Moldave"¹⁵ (sub. ns. I.S.)

Une partie de ces travaux ont été effectuées en 1860 et 1861, comprises dans les rapports du prieur Darie Ternovschi de la date de 4/16 octobre et 19/31 décembre 1862 par lequel on a constitué des papiers sur la subvention reçue sur les années 1860 et 1861, montrait le prieur, et ils ont répondu sur la question posée sur la somme d'argent dépensés...d'après les documents des règlements de compte augmentés jusqu'à la somme de 5689 lei, 15 monnaie" et pour l'année 1862, recevait "à la date de 25 avril 1863 la somme de 11666 lei et 26 2/3 monnaie"¹⁶. Le reçu de cette somme était envoyé pour le décompte à ceux qui étaient en droit à la date de 1 juillet 1863¹⁷.

Par un bref Rapport de la date de 1/13 juillet 1869, de l'archimandrite Darie Ternovschi vers le Ministère des Instructions Publiques on apprend sur l'interdiction de quelconques travaux "des réparations ou fabrications que le Gouvernement des Principautés Unies soutient pour cette église...sans la connaissance du président de Cernauti"¹⁸.

Vers quels travaux de réparations se référait Darie Ternovschi dans son Rapport, nous édifie une note officielle appartenant à Alexandru Hurmuzachi, de la date de 2 septembre 1869, présentée au Gouvernement de Bucovina dans laquelle il déclare: "Après avoir confié le gouvernement roumain, écrit l'expéditeur, je fais partie de la Commission créée pour la restauration de l'église de Suceava, avec l'archimandrite Darie et avec Mr. Hlaica, conseiller impérial, architecte. Après les ordres de ce dernier les travaux ont commencé dès l'automne de l'année 1868; par les artistes qu'il a délégué, les monsieurs Lasche et Jobst. Il voulait les continuer cet année, les artistes délégués, le peintre Jobst et l'architecte Kharl, ont été deux fois empêchés et ils ont dû arrêter par l'ordre du régner. Etant membre de cette Commission, en étant chargé et responsable de l'augmentation des travaux, je me vois obligé de demander une explication au Gouvernement pour cette inattendue"¹⁹. La cause de l'interdiction des travaux et ait "qui a le droit de diriger l'église St. Gheorghe de Suceava, qui est encore un problème non-résolu et c'est pour cela le nécessaire a été fait vers le Ministère d'Externe pour nous édifier"²⁰ on apprend de

cette réponse, à la date de 8 septembre 1869, de Cernauti, adresse à Alexandru Hurmuzachi, mais, il fait écrit après, “Concernant un simple retouche, la mise en place du plan architectonique il n’y a pas d’empêchement et les charpentes peuvent être montées, avec la condition de ne pas endommager construction ou la peinture”²¹.

Dans une ample correspondance du même Alexandru Hurmuzachi, de la date de 23 novembre 1869 et expédiée de Dulcești-Roman à Alexandru Cretescu, le Ministre des Instructions Publiques, s’explique plus en détail la cause “du retardement, qui avait suivi pendant cette année dans les travaux de la restauration de l’église, qui n’était pas à cause de l’architecte Havka” mais à cause de “la contestation que le gouvernement a émis contre le patronage excité sur l’église de Suceava, St. Gheorghe, malgré que ce droit était entièrement reconnu par ce gouverne, et même maintenant, après plusieurs époques”²². L’auteur de la lettre nous apprend aussi concernant des travaux entreprises par les spécialistes autrichiens. “... pendant l’été de l’année, plusieurs fois l’architecte et le peintre du Mr. Hlavka ont dû retourner sans pouvoir continuer les travaux commencées pendant l’automne de l’année 1868, en les empêchant même de monter les charpentes dedans et en dehors de l’église comme il faut...pour le moment pour une retouche exacte de la construction et pour la décoration de l’église pour lesquelles, quand même, les charpentes sont indispensables”²³.

On ne sait pas si c’est à ce plan architectonique se rapportait Darie Ternovschi dans un rapport de la date de 31 décembre 1871 quand il informe “le Ministère des Institutions Publiques de Roumanie” qu’il a envoyé une note officielle “pour Monsieur Georg, le chevalier de Hurmuzachi, le frère de l’ex membre de la Commission déléguée ici sur place, en 1868 par le Ministère pour la bien attendue restauration de cette église, en le priant de vite lui rendre les plans, les analyses, les prix et les devises que j’ai reçu du Ministère avec l’ordre numéro 3525 de la date de 29 mars 1868 et à l’arrivée de la Commission à Suceava je les ai confié au défunt Alexandru chevalier de Hurmuzachi comme à un membre de la déléguée Commission. Le défunt membre, d’après son frère, Mr. Georg Hurmuzachi, les papiers mentionnés il les aurait pris avec lui à Vienne, en étant invité par le conservatoire des antiques, ingénieur Mr. Hlavka je en sais pas dans quel but”²⁴.

Les travaux de restauration de l’église St. Gheorghe de Suceava n’ont pas avancé dans les années qu’ont suivi tant que le consul général de L’Autriche-Hongrie, dans une note faite à la date de 31 janvier / 12 février 1873, pour la Ministère des affaires étrangères des Principautés Unies écrivait “concernant le différend fait pour le droit de patronage de l’église en question et à l’immense nécessité d’être réparé sans plus aucun retard, j’ai l’honneur de vous prier Monsieur le Ministre, de bien vouloir m’informer le plus vite possible la décision que le Gouvernement pense prendre dans cette situation”²⁵.

Pour le fondement de la réponse à cette note, mais aussi aux autres desquelles sujets ne sont pas présentés, le Ministère des et Instructions Publiques informait le Ministère des affaires étrangères des Principautés roumaines, à la date de 23 janvier 1874 par la note officielle nr. 812 gardée en concept, que “Concernant la conservation de bon état des constructions et le bâtiment de l’église (St. Gheorghe de

Suceava, n. ns. I.S.), le gouvernement de Roumanie a pris des dispositions dès l'année 1864 après lesquelles se sont effectuées petites réparations, et la restauration radicale n'a pas pu être commencée car, la Commission qu'a pris existence en 1867 pour ce but, étant obligée par les autorités de Bucovina de ne pas commencer les travaux jusque quand les plans ne seront pas examinés par le conservatoire des anciennes bâtiments de Bucovina, l'architecte Monsieur Joseph Hlavka, cette Commission a pris contact avec l'architecte en question, qui avait trouvé que les plans qui étaient faits ne correspondaient pas aux travaux pour lesquels étaient faits et le Régnaient en a fait des autres, avec les devises nécessaires, pour lesquelles il a reçu 80 pièces d'or, mais ce genre de plans et devises n'ont pas été reçues par Mr. Hlavka malgré les multiples demandes faites par le supérieur de l'église en question²⁶.

Sur base de ces documents on peut conclure aujourd'hui que appart les petites réparations au toit de l'église et à la tour clochette, évoquées par le prier Darie Ternovschi d'autres n'ont pas été entreprise concernant l'ancienne cathédrale métropolitaine de Suceava, direction qui existait à Falticeni; **Alexandru Hurmuzachi**, membre de la Diète de Cernauti, nommé par le Ministère de la Culture et Instructions Publiques des Principautés Unies; **Darie Ternovschi**, le prier du monastère **St. Gheorghe** de Suceava et surveillée par l'architecte impérial Joseph Hlavka, étaient des travaux préparatoires pour la restauration comme la mise en place d'un plan de l'église Sf. Gheorghe, la réalisation du croquis du décor pictural de l'intérieur et extérieur de l'église, de la documentation historique, les prix en détail des travaux. Leur interruption pendant l'été de l'année 1869, par l'interdiction de monter les charpentes nécessaires pour la réalisation du plan et des croquis du décor pictural, seront reprises pendant l'automne de la même année par l'annulation de l'interdiction de monter les charpentes. Les travaux de restauration n'ont pas été exécutés même pas dans les années 1870-1873 parce que "des tels plans et devises n'ont pas été reçues jusque maintenant de la part de Mr. Hlavka" d'après le Ministère de la Culture et Instructions Publiques, à la date de 23 janvier 1874, le Ministère des affaires étrangères²⁷.

La restauration radicale de l'église St. Gheorghe de Suceava, retardée et comme suite au différentiel concernant l'église en question était sollicitée avec insistance dans le dernier décennie du siècle XIX.

Les notes officielles de la direction métropolitaine Iosif Naniescu de la date de 2 mars 1892, 8 février 1894 et 14 août 1899 pour le Ministère des Instructions Publiques avaient comme sujet l'urgente restauration de l'église St. Gheorghe de Suceava, restauration estimée à 80.000 lei²⁸.

II. La dotation avec des livres senteurs et de l'ancienne cathédrale métropolitaine de Suceava a constitué une autre partie de sa subvention. Les informations sont assez pauvres dans ce domaine, mais celles qui existent sont éloquentes. Ainsi, par une correspondance appartenant au "Comité Métropolitain et aux monastères terrestres" pour l'archimandrite Melchisedec Lemeni, le prier du monastère St. Gheorghe de Suceava on apprend que celui-ci avait sollicité à la date 17 février 1843" mille deux cent lei"²⁹. Le Régnaient de la Moldavie affirme que "la somme doit être déboursé par le capital de la Cathédrale Métropolitaine". On ne

connaît pas la fin de ces démarches pour la procuration de la monnaie mais on peut supposer que c'est une positive tant que le prieur ne revienne plus sur la sollicitation dans les prochaines requêtes transmises au Département³⁰.

Dans la correspondance du même prieur, à la date de 29 décembre 1847, pour "le Département des fortunes des monastères et des églises du Principauté de Moldavie" se plaignait que "Il manque beaucoup des livres d'église comme Mineele pour 12 mois; deux Ceasloave; deux Militvenice; trois Liturghii; un Apostol; un Triod, et que celles qui se trouvent là déchetées, étant très anciennes"³¹.

Avec le Rapport numéro 1273 de la date de 16 septembre 1848, le Département des fortunes des églises était informé sur les sollicitations reçues et, en même temps prie de lui donner "approbation pour a suite car il doit surveiller les dépenses et pour les livres demandés par le prieur Melchisedec"³². Après seulement quelques jours, le secrétariat d'état du Principauté de Moldavie communiquait au bureau II du Département des fortunes des églises que "en se présentant au Régner, Il a approuvé, et après ça le Département doit informer l'archimandrite Lemeni sur les livres de l'église demandés. Le Département est prié de bien vouloir les acheter et les envoyer pour que la messe de l'église reste intacte, sans perdre la raison"³³. A son tour, le Département écrit à la date de 27 septembre 1848 à "Meletie Stavoproleos, remplaçant du supérieur métropolitain" en lui demandant "si existe dans l'archive de al cathédrale les livres mentionnés en haut de la page, et s'ils existent de bien vouloir lui envoyer... ainsi il ne doit pas dépenser autant pour acheter ce genre de livres aux libraires"³⁴. Le prélat Meletie, remplaçant du supérieur de la cathédrale, répond au Département des fortunes des églises à la date de 30 septembre 1848 que "après la recherche faite dans l'archive typographique de la cathédrale des livres de ce genre qui sont utiles pur l'ancien Palais Métropolitain de Suceava n'ont pas été trouvés", il continue: "Pour cette raison je vous prie de bien vouloir acheter les livres et les envoyer pour que les saintes messes de Dieu ne perdent pas la raison"³⁵. L'apostille mise sur la feuille de la lettre disait que "Sur base de la décision prise par le Conseil, le chef fera une recherche à la librairie des livres d'église sur le prix de ces livres qui sont demandés à l'église de Suceava et par le document il informera le Département des fortunes d'église le prix en lei, monnaie, pour que tout soit vite accompli"³⁶. Peu de temps après, à la date de 9 octobre 1848, les bureaux présentent le document en disant que "le chef après avoir fait une recherche à la librairie des livres d'église les livres demandés par l'archimandrite Melchisedec, le proestos de l'ancienne cathédrale métropolitaine de Suceava, pour l'utilité de l'église de là-bas, je les ai trouvé avec un prix assez convenable chez Mr. Cristea Neculciu ...livres, qui sont liés et recouverts de cuir, d'après le nombre d'exemplaires que j'ai demandé s'élèvent à: 12 Minee pour 12 mois, 17 pièces d'or; deux Ceasloave, 3 pièces d'or et demi lei; trois Liturghii, 3 pièces d'or et 13 demi lei; un Apostol, 1 pièce d'or et 4 demi lei; un Triod, 3 pièces d'or et 17 $\frac{3}{4}$ lei; c'est-à-dire 28 pièces d'or et 13 lei et 30 monnaie en total ou, en lei, 1007 et 30 monnaie ... en ajoutant que les deux Militvenice demandés, ne se trouvent même pas dans la typographie de la cathédrale"³⁷.

Le Rapport fut annoté par le supérieur ainsi: "les livres seront confiés au prieur du monastère Slatina qui se trouve ici, pour les donner à l'archimandrite

Melchisedec Lemeni, qui doit être informé de tout ça”³⁸. En effet, l’archimandrite Meletie, le prieur du monastère Slatina, d’après sa description, écrivait le reçu qu’allait être donné à Melchisedec Lemeni”³⁹, et à la date de 28 octobre 1848, le prieur du monastère St. Gheorghe de Suceava était informé personnellement que “le Département vous fais connaissance qu pour les livres d’église qu’il a acheté à l’exception du Molitvelnic qu n’a pas su être trouvé nul part et après la signature sur leurs dos on vous les a envoyés par l’archimandrite Meletie, le prieur du monastère Slatina, desquels reçu attend une réponse”⁴⁰.

La réponse de l’archimandrite Melchisedec Lemeni pour “le Département des fortunes d’églises et des monastères de Principauté de Moldavie” allait résulter seulement le 15 avril 1849, en informant que “après la demande de la date de 29 décembre 1847...concernant les livres d’église, des tels livres a acheter e envoyer pour que la messe ne perde pas la raison...après signature ils ont été reçus, c’est-à-dire 12 Minee pour 12 mois; 3 Liturghii; 2 Ceasloave; un Apostol et un Triod, 19 pièces”⁴¹, ainsi prenant fin la demande du prieur Melchisedec Lemeni pour la procuration des livres mentionnés, demande faite le 29 décembre 1847.

III. La subvention du personnel, mais aussi à d’autres dépenses nécessaires à l’entretien du monastère est attestée pour la première fois dans ces documents, dans une requête du prieur Melchisedec Lemeni, à la date de 11 juin 1844, adressée “au Département des fortunes des monastères des Principauté de Moldavie” dans lequel on montre que l’émolument sousigné par l’ordre du Rénant est de 300 pièces d’or par an, desquels 150 il reçoit de St. Gheorghe et 150 à St. Dimitrie chaque année”⁴². Peu de temps après, un Rapport présenté au Rénant montre que “L’archimandrite Melchisedec Lemeni, le prieur du Palais Métropolitain de Suceava, demande de lui donner 150 pièces d’or de l’émolument de 300 pièces d’or qui montre qu’ils ont été accordé par Votre Grandeur”⁴³.

Dans une requête du 15 avril 1849 il nous parle encore de son émolument: “J’espère que mon émolument que je mérite je le recevrai maintenant de St. Gheorghe et l’année prochaine, 150 pièces d’or du possesseur de Valea Seaca”⁴⁴. Celui-ci, de son nom, Panait Moldovan, avait fait un accord avec le prieur Melchisedec Lemeni de lui payer la somme en question du bail de son domaine, avec la condition que “le département lui envoie une lettre de change”⁴⁵.

Les documents n’en parle plus de cette subvention de 300 pièces d’or par an tout de suite que le prieur Melchisedec Lemeni décède, pendant l’été de l’année 1849. Ce fait est évoqué dans un Rapport de la date de 18 / 30 mai 1869 du prieur, l’archimandrite Darie Ternovschi, qui affirmait que “j’ai réussi de faire revenir la subvention, qu’à partir du décès de l’ex proestos de l’église en 1849, avait été arrêtée de venir de la part du Palais Métropolitain”⁴⁶.

La raison pour “la cessation” du paiement de la subvention annuelle de 300 pièces d’or, nécessaire à l’entretien de l’église, l’ancienne cathédrale métropolitaine de Suceava est présentée dans un rapport de la date de 12 janvier 1870 par D. Ghidionescu, le chef de la division Culturelle et de Comptabilité de Ministère des Instructions Publiques, qui, en évoquant les droits de l’ancienneté du Palais Métropolitain de Moldavie, montrait que “...la gradation du personnel à l’église St.

Gheorghe de Suceava s'est toujours faite par le Palais Métropolitain de Moldavie jusqu'en 1849, quand l'archimandrite Melchisedec Lemeni, le supérieur de cette église, nommé successeur par le métropolitain Veniamin Cosachi, est décédé, quand malgré que le Palais Métropolitain et le Ministère des Instructions Publiques ont recommandé et nommé par décret régalière supérieur de cette église l'archimandrite Dositeiu Tiscovici, qui était en même temps le prieur du monastère Dragomirna de Bucovina, mais l'Evêché de Bucovina n'a pas voulu reconnaître ce nom... Cette manque de connaissance d'un ancien et incontesté droit a été la cause, que le gouverneur de ce temps-là de la suspension de la subvention qui venait de la Maison du Clergé, 300 pièces d'or par an pour le soutien de l'église⁴⁷.

On a vu que le prieur Darie Ternovski s'attribuait le mérite de la reprise subventionnelle de la monastère de Suceava, ce qui est difficile d'admettre à cause des documents existants. Mais quand l'événement s'est-il produit une requête au "ministère d'affaires étrangères de Moldavie", avec le numéro 4835 de la date de 12 octobre 1859 informait le Ministère de la Culture et Instructions Publiques sur l'accord du Conseil de Ministres d'écrire dans "le Budget de l'année prochaine la somme de 300 pièces d'or, subvention par l'église St. Ioan de Suceava"⁴⁸. Après seulement 5 jours, à la date de 17 octobre 1859, le fait était transmis Semesiei⁴⁹. Pour prendre cette somme Darie Ternovski va personnellement à Iasi, d'après la requête de la date de 3 février 1860 et annote: "On montrera au pétitionnaire que jusque l'accord du budget, le Ministère ne peut donner rien comme argent de la Maison du Clergé"⁵⁰. Sur un autre mémorandum du même prieur Darie Ternovschi, de la date de 1/13 juillet 1860 adressé au Ministère des Instructions Publiques, Mihail Kogalniceanu même déclarait à la date de 5 juin que "par télégraphe s'annoncera que la direction vienne prendre la subvention votée par l'Assemblée", invitation transmise télégraphique seulement après deux jours, le 7 juillet 1860⁵¹.

L'information concernant la reprise de la subvention pour la monastère St. Gheorghe, en 1860 et même son augmentation, on la trouve aussi dans un Rapport de D. Ghidionescu, de la date de 12 janvier 1870, dans lequel, s'évoquent les circonstances de l'annulation de la subvention, se montrait que cette disposition a été maintenue jusqu'en 1860 quand, après la décision du Conseil de Ministres de Moldavie, prise sur le Rapport du Ministère avec le numéro 8300 ajouté au budget du Ministère sur cette année la subvention de 300 pièces d'or et la Chambre, par son vote à ce moment là a ajouté à cette subvention la somme de 24.000 lei anciens⁵².

D'après le témoignage du prieur Darie Ternovschi "la subvention due à l'église Métropolitaine de Suceava, dans laquelle sont gardés les saintes reliques du Saint Ioan le Nouveau, par an est de 20.000 lei devise de la Moldavie de son trésor et cette subvention est votée par la Chambre législative du Principauté de la Moldavie et consacrée par le Régner des Principautés Unies⁵³. Dès l'année passée, le soussigné a encaissé la subvention de cette église, en 1860, pour l'année entière, du trésor de l'église de Moldavie de Iasi et avec beaucoup de dépenses pour l'Eglise car les routes allé-retour vers Iasi demandent beaucoup de dépenses qu'ont dû être faites"⁵⁴.

Par la requête du prieur Darie Ternovschi, de la date de 28 mai 1862, on apprend que "pour arrêter toutes ces dépenses sur les routes vers Iasi "après les

propositions faites ...s'en est décidé de ce Ministère sur beaucoup décrets de la date de 1 juillet 1861, numéro 6616 et en 31 octobre 1861, numéro 11645 que la subvention ne soit pas donnée sur l'année entier du 1^{er} janvier et jusqu'à la fin de décembre 1861, par le possesseur du domaine Valea Seaca de Bucovina, en étant le plus proche de Suceava⁵⁵. Le prieur Darie Ternovschi était mécontent de cette formule aussi, car, d'un côté il était payé "avec de l'argent de cours d'échange autrichien et d'un autre côté le possesseur de ce domaine retardait le revenu, le prieur était obligé de prendre l'argent prêté au mercantis avec un grand gain" fait pour lequel sollicitait au Ministère "à partir dès maintenant qu'on me donne la subvention due à cette église de Samisie par la caisse de Falticeni et maintenant sur la moitié de l'année, de 1^{er} janvier jusqu'à la fin de juin 1862"⁵⁶. La subvention due sur l'autre moitié de l'année, 1862 "c'est-à-dire de 1^{er} juin jusqu'à la fin de décembre 1862" était reçue "seulement le 25 avril 1863, de la part de la Caisserie générale du District Suceava de Falticeni, la somme de 11.666 lei et 26 et 2/3 monnaie turque, d'après le cours d'échange du marché commercial" informait le prieur Darie Ternovschi à la date de 1/13 mai 1863⁵⁷. D'après une note officielle du Ministère de la Culture et Instructions Publiques de 9 avril 1863 on apprend que l'église St. Gheorghe de Suceava avait reçu l'entier subvention de 20.000 lei sur l'année précédant⁵⁸, et par une autre note officielle, de la date de 17 avril 1863, le prieur Darie Ternoschi était informé que "vous allez recevoir la somme due pour l'entretien de l'église sur le 1^{er} trimestre, l'année 1863, de laquelle vous allez être responsable" en lui rappelant, qu'il a reçu sur l'année précédente, l'entière subvention e 20.000 lei⁵⁹.

Darie Ternovschi, "le vicaire général de l'ancienne Eglise Métropolitaine de Suceava" par une requête adressée au Ministère des Instructions Publiques à la date de 18 / 30 octobre 1863 "prie qu'on envoie la somme de la subvention due à la caisse de Falticeni dès le 1^{er} avril jusqu'à la fin de septembre 1863"⁶⁰, car "l'église se trouve en grand manque du nécessaire n'ayant plus la possibilité d'être créditée"⁶¹, en remerciant pour la subvention reçue "pour le 1^{er} trimestre de l'année 1863".

Les documents existants ne nous donnent pas des informations sur la demande de la subvention pour la 2^{ème} trimestre de l'année 1863, mais elle aurait dû être payée, comme celle de l'année suivante (1864) du moment que les documents des années suivantes ne mentionnent pas de quelque retard de son payement. En échange les documents existants confirment que pour l'année 1865 la subvention a été payée en entier et à temps. De cette façon, pour le 1^{er} trimestre, le vicaire général Darie Ternovschi a reçu la somme de 4500 lei à la date de 12 juin 1865⁶²; il a reçu la même somme pour le 2^{ème} trimestre à la date de 18 octobre 1865⁶³, et en novembre on lui a donné le reste de la subvention pour le dernier trimestre de la même année⁶⁴.

Par une correspondance de 28 janvier/10 février 1866, le même Darie Ternovschi présentait au ministère "le décompte pour le trimestre précédent: octobre, novembre et décembre 1865 concernant les frais du Palais Métropolitain" pour "libérer le mandat de la subvention au troisième mois de l'année 1866, de sorte qu'on ait les choses nécessaires pour soutenir l'église et sa maison"⁶⁵.

Bien qu'on n'ait pas de preuves documentaires sur l'acquittement de la subvention pour les années 1866-1868, on a, quand-même, des suffisantes raisons

pour affirmer que le gouvernement des Principautés avait respecté son obligation assumée par le vote de l'Assemblée Législative Moldave depuis 1860. Alors, le Rapport de D. Ghidionescu de 12 janvier 1870, après qu'il évoque l'agrandissement de la subvention de 300 monnaies au 24000 lei anciens, affirme qu'aujourd'hui on a signé par budget, 6666 lei nouveaux, qu'on a transmis au entendant de l'église, seulement pour le premier trimestre de l'année courant 1869⁶⁶. Malheureusement, le Ministre de l'Instruction Publique, Al. Crețescu, offensé sur le gouvernement impérial Autriche-Hongrie qui contestait le droit du Palais Métropolitain de la Moldavie et de Suceava de nommer des prieurs à la monastère de Sf. Gheorghe de Suceava, et qui a proposé au Gouvernement Roumain "de suspendre la subvention jusqu'au moment où la situation (de l'administration de l'église St. Gheorghe de Suceava par le Palais Métropolitain, n. ns. I.S.) aurait une solution définitive"⁶⁷. Alors, après "la Résolution 9452, le 23 juillet, l'année passé 1869, on a décidé, à travers le Journal n°4 (du Gouvernement des Principautés Unis, n. ns. I.S.) l'annulation de la subvention de la date de 25 du mois mentionné, prévue par le budget du ministère, pour l'église St. Gheorghe de Suceava, l'ancien Palais Métropolitain de la Moldavie", on montrait dans le même document rédigé par D. Ghidionescu⁶⁸. Mais, par un projet de la Résolution du Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique de 14 Janvier 1870, vers le Conseil Ministériel, on a sollicité de reprendre la subvention, sur la raison que "en ayant en vue que les fortes demandes reçues par le supérieure de l'église de libérer cette subvention pour pouvoir supporter les dépenses nécessaires pour les services divines et autre besoins de l'église, en voyant que, la question soulevée par le Gouvernement Impérial de l'Autriche pour la recherche du droit de l'administration du Palais Métropolitain de la Moldavie vers cette église-là, n'a aucune relation avec la subvention qu'on donne pour aider à accomplir ces nécessités; sur ces preuves, je vous prie, Ms. Ministre à bien vouloir à décider que la subvention citée soit libérée à l'église pour les temps passées et pour l'avenir"⁶⁹.

Le texte de ce projet de sollicitation sera rajouté dans la Résolution n°259 du Ministère de Culture et Instructions Publiques, dont le Conseil de Ministres, dans la séance de 10 février 1870, mentionnait que "confronté avec l'opinion du Monsieur le ministre comprise dans la Résolution citée, on a décidé de libérer pour l'église la subvention demandée"⁷⁰. Le Journal du Conseil de Ministres est signé par le président de celui-ci, A.C. Goleșcu, et par les Ministres de la Justice et de l'Instruction Publique, D.P. Vioreanu et George Marzescu, et sanctionné par Carol I^{er}, par la volonté de Dieu et du Monarque des Roumains, on dit dans le document originel signé par le Monarque, "j'ai décrété et on décrète que: "on a approuve, le Journal réalisé par Notre Conseil de Ministres, par lequel on décide de libérer la subvention pour le temps passé mais aussi pour celui de l'avenir à l'église St. Gheorghe de Suceava, l'ancien Palais Métropolitain, qui avait été annulée totalement par notre Conseil des Ministres, dans le Journal n°4 du 25 Juillet 1869, décret consigné par G. Marzescu, le ministre de l'Instruction Publique"⁷¹.

Après seulement trois jours, au 23 février 1870, à la Préfecture du département de Suceava on a transmis "le mandat n° 8416 pour la somme de 4999 lei, 50 monnaies, la subvention méritée par l'église St. Gheorghe de Suceava, l'ancien

Palais Métropolitain de la Moldavie pour les trimestres II, III et IV de l'année 1869⁷², somme pour laquelle l'archimandrite Darie Ternoveschi (le même Ternovotchi dans autres documents) signait au 3/5 mars 1870 une affirmation de réception, qui porte le cachet du Palais Métropolitain de Suceava⁷³. Le 23 mars / 4 avril 1870, l'archimandrite même, Darie Ternovotchi de Suceava écrivait au Ministère des Instructions Publiques, "en recevant la subvention sur trois quarts de l'année passé 1869, on a couvert à peine les devoirs" en lui remerciant, à la fois, "pour l'aide de toute urgence offert à cette église et sa maison"⁷⁴.

De la subvention accordé à l'église St. Gheorghe de Suceava était préoccupé aussi le Gouvernement Impérial de l'Autriche-Hongrie qui, à travers les notes n°2334 du 7 février et n°3477, s'intéressait "si le Palais Métropolitain de Iasi est d'accord à accomplir aussi au futur les obligations imposées par la direction en exercice et si le Gouvernement Roumain d'autre part, s'oblige à continuer, la paie de la subvention pour l'église citée"⁷⁵. Le Ministère des Instructions Publiques informait le ministre d'affaires étrangères le 14 avril 1873, pour répondre au directeur générale de l'Autriche-Hongrie, que "en ce qui concerne la paie de la subvention de l'église, au passé et au futur, celle-la ne doit seulement dépendre du ministère, mais aussi de l'honorable Assemblée qui vote le budget. En dépit de tous ceux mentionnés, le ministère espère qu'une telle subvention continuera dans le future comme au présent"⁷⁶.

De ce rapport du Ministère des Instructions Publiques résulte que, la subvention de l'église St. Gheorghe de Suceava a été aussi présente dans les années antérieures et qu'à cette date elle était en vigueur. Cette-ci est, de toute façon, la dernière information qu'on a, en ce qui concerne la subvention de la vieille cathédrale de la Moldavie, l'église St. Gheorghe de Suceava.

Traduction: Irina Giosanu

NOTES:

¹ *Archives Nationales de Roumanie, Le Ministère de la Culture et Instructions Publiques (ANR, MCIP), Ds. 680 / 1866, feuille 14*

² *ANR, MCIP, Ds. 680 / 1866, feuilles 83 v et 84 f.*

³ *ANR, MCIP-Moldavie, Ds. 109 / 1848, feuilles 3 f-v et 12 f. A la feuille 2 f-v se trouve le texte original, en allemand*

⁴ *Ibidem, feuille 4 f-v*

⁵ *ANR, MCIP-Moldavie, Ds. 97 / 1844, feuille 2*

⁶ *Ibidem*

⁷ *ANR, MCIP-Moldavie, Ds. 97 / 1844, feuille 3*

⁸ *ANR, MCIP-Suceava, Ds. 97 / 1844, feuille 1 f-v*

⁹ *ANRM CP-Moldavie, Ds. 109 / 1848, feuille 5 f-v*

¹⁰ *ANR, MCIP-Moldavie, Ds; 97 / 1844, feuille 11 f-v*

¹¹ *Ibidem* feuille 16 f-v

¹² *ANR, MCIP-Moldavie, Ds. 327 / 1859, les feuilles 1, 2f-v, 3 f*

-
- ¹³ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 83 f
¹⁴ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 187 / 1859, feuille 8 f-v
¹⁵ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 83 f-v
¹⁶ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 5 f-v
¹⁷ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuilles 7 f-v et 10 f
¹⁸ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 67 f-v
¹⁹ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuilles 111 v et 114 f
²⁰ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 115 f-v
²¹ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 115 f-v
²² *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 106 v
²³ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 108 f-v
²⁴ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 150 f
²⁵ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 164 f-v
²⁶ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuilles 189 v 190 f-v
²⁷ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 190 f-v
²⁸ *ANR, MCIP*, Ds. 454 / 1900, feuille 1 f-v
²⁹ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 97 / 1844, feuille 2
³⁰ *Ibidem* feuille 3 f-v et 2 f
³¹ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 109 / 1848, feuille 4 f-v
³² *Ibidem* feuille 5 v
³³ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 109 / 1848, feuille 6 f
³⁴ *Ibidem*, feuille 8
³⁵ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 97 / 1844, feuille 10
³⁶ *Ibidem*
³⁷ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 97 / 1844, feuille 13 f-v
³⁸ *Ibidem*
³⁹ *Ibidem*, feuille 8
⁴⁰ *Ibidem*, feuille 4 f-v
⁴¹ *Ibidem*, feuille 16
⁴² *Ibidem*, feuille 1 f-v
⁴³ *Ibidem*, feuille 3 f
⁴⁴ *Ibidem*, Ds.97: 1844, feuille 16 f-v
⁴⁵ *Ibidem*
⁴⁶ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds; 680 / 1866, feuille 83 f-v
⁴⁷ *Ibidem*, feuille 104 v
⁴⁸ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds. 187 / 1859, feuille 2
⁴⁹ *Ibidem*, feuille 1
⁵⁰ *Ibidem*, feuille 6
⁵¹ *Ibidem*, feuille 8
⁵² *Ibidem*, feuille 9
⁵³ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 104 v
⁵⁴ *ANR, MCIP-Moldavie*, Ds; 81 / 1862, feuille 1 f
⁵⁵ *Ibidem*, feuille 1 f-v
⁵⁶ *Ibidem*
⁵⁷ *Ibidem*, feuille 5 f-v et 16 f
⁵⁸ *ANR, MCIP*, Ds. 594 / 1863, feuille 3
⁵⁹ *Ibidem*, feuille 4

⁶⁰ *Ibidem*, feuille 8

⁶¹ *Ibidem*, feuille 7 f-v

⁶² *ANR, MCIP*, Ds. 844 / 1865, feuille 6 v

⁶³ *Ibidem*, feuilles 16 v et 17 f

⁶⁴ *Ibidem*, feuilles 20 v et 21 f

⁶⁵ *ANR, MCIP*, Ds. 513 / 1866, feuille 1

⁶⁶ *ANR, MCIP*, Ds. 680 / 1866, feuille 104 v

⁶⁷ *Ibidem*, feuille 105

⁶⁸ *Ibidem*, feuille 112

⁶⁹ *Ibidem*, feuille 112

⁷⁰ *Ibidem*, feuille 122 f-v

⁷¹ *Ibidem*, feuille 123

⁷² *Ibidem*, feuille 124

⁷³ *Ibidem*, feuille 126

⁷⁴ *Ibidem*, feuille 127

⁷⁵ *Ibidem*, feuille 173

⁷⁶ *Ibidem*, feuille 174